

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 13 FEVRIER 2024, À 19H00, AU 286 RUE DE
LA FALAISE, CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC**

Sont présents :Monsieur Richard Therrien, maire
Monsieur Guy Therrien, conseiller
Monsieur Dany Tremblay, conseiller
Madame Stéphanie Tremblay, conseillère
Madame Jane Chambers Evans, conseillère
Madame Mireille Pineault, conseillère

Assiste également à la séance en visio-conférence via l'application
Zoom :

Madame Johanne Savard conseillère

Assiste également à la réunion :

M^{me} Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, agissant
comme secrétaire d'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance débute à 19 h 00 conformément au calendrier des séances
ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1. du Code municipal, L.R.Q. c.
C-27.1.

**RESOLUTION
2024-02-27**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris
connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent
à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance,
tel que déposé, en laissant ouvertes les affaires nouvelles, s'il y a lieu.

1. **Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;**
2. **Adoption de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal**
 - 3.1. Adoption de la séance ordinaire du 9 janvier 2024
 - 3.2. Adoption de la séance extraordinaire du 25 janvier 2024
4. **Administration générale;**
 - 4.1. Renouvellement de l'aide de Tourisme Côte-Nord;
 - 4.2. Reddition des comptes Tourisme Côte-Nord/Programme EPRTNT;
 - 4.3. Programme de gestion des actifs en eau (PGA-EAU);
 - 4.4. Renouvellement bail emphytéotique/ Groupe de Recherche et d'Éducation sur les mammifères

- 4.5 Adoption du règlement 398 ayant pour objet les prévisions budgétaires 2024 et de fixer les taux pour l'année 2024 pour la taxe foncière et la tarification pour les services d'aqueduc et d'égout, d'assainissement et d'ordures ainsi que des autres tarifs
- 4.6 Adoption du règlement 399 fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles
- 5. Gestion financière**
 - 5.1. Comptes à payer- janvier 2024;
- 6. Aménagement du territoire et urbanisme**
 - 6.1 Dépôt du rapport des permis pour janvier 2024
- 7. Infrastructure et équipement**
 - 7.1. Offre de services étude géotechnique de la plage/ projet eaux usées;
 - 7.2. Offre d'Englobe pour l'Étude géotechnique du talus de l'École St-Joseph;
 - 7.3. Égout résidentiel du 308, rue des Forges
 - 7.4. Achat de sel à glace en vrac;
 - 7.5. Aménagement des voies piétonnes de la rue du Bord de l'Eau et le quai de Tadoussac (Appel d'offre 2023-DTAD-02)
- 8. Développement économique**
- 9. Tourisme**
 - 9.1. Collection des autocollants Roadtrip Côte-Nord-Édition 2024
- 10. Loisirs et communautaire**
 - 10.1. Demande d'activité de baignade polaire;
 - 10.2. Invitation 2^{ième} consultation publique- Politique culturelle de la MRC de la Haute-Côte-Nord;
- 11. Ressources humaines**
 - 11.1. Embauche d'une adjointe administrative-ressources humaines;
- 12. Sécurité publique et civile**
- 13. Correspondances**
 - 13.1. Lettre de remerciement de l'École Saint-Joseph de Tadoussac ;
 - 13.2. Lettre de l'Association pulmonaire du Québec ;
 - 13.3. Demande des Amis du Rayon d'or
 - 13.4. Lettre de l'Association des plus beaux villages du Québec
- 14. Périodes de questions**
- 15. Varia**
 - 15.1. Vente de la table de billard
 - 15.2. Renouvellement bail 2024 Mer et Monde Écotours
 - 15.3. Lettre d'appui / Projet MADA
- 16. Fermeture de la séance**

**RESOLUTION
2024-02-28**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9
JANVIER 2024**

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024.

**RESOLUTION
2024-02-29**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2024**

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2024.

**RESOLUTION
2024-02-30**

RENOUVELLEMENT DE L'AIDE DE TOURISME CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité opère la Maison du Tourisme depuis plusieurs décennies en collaboration avec Tourisme Côte-Nord ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses rattachés à ce secteur de la municipalité connaissent des hausses importantes reliées à l'inflation ;

CONSIDÉRANT QUE le maintien de ce service représente plus de 150 000\$ par année ;

CONSIDÉRANT QU'une bonification de l'aide de Tourisme Côte-Nord est requise afin de rencontrer la mission de la Maison du Tourisme ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité envisage sérieusement une réduction de services pour combler les dépenses de ce secteur ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MIREILLE PINEAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise de dépôt d'une demande d'aide financière de 50 000\$ auprès de Tourisme Côte-Nord afin de couvrir une partie des coûts de la main d'œuvre travaillant à la Maison du tourisme régionale de Tadoussac ;

QUE le Conseil autorise le maire, monsieur Richard Therrien et la directrice générale, madame Chantale Otis, à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

**RESOLUTION
2024-02-31**

REDDITION/ TOURISME CÔTE-NORD/ PROGRAMME EPRTNT

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Côte-Nord a octroyé une aide financière de 10 000\$ à la Municipalité de Tadoussac dans le cadre de l'Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 (EPRTNT) de la Côte-Nord ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettait l'acquisition d'équipement permettant l'amélioration de sa structure d'accueil des bateaux de croisières internationales ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil approuve le rapport de fin des travaux du projet ainsi que l'état des résultats du coût réel des travaux au montant de 11 001,68\$ et une participation financière selon le protocole dûment signé.

**RESOLUTION
2024-02-32**

PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA-EAU)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Tadoussac reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Tadoussac a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

**EN CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac **s'engage à :**

- **Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;**
- **Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier;**

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac mandate la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'élaboration et la mise en place de l'étape 1 et 2 du Programme de gestion des actifs en eau (PGA-EAU).

**RESOLUTION
2024-02-33**

RENOUVELLEMENT BAIL EMPHYTÉOTIQUE/ GROUPE DE RECHERCHE ET D'ÉDUCATION SUR LES MAMMIFÈRES MARINS (GREMM)

CONSIDÉRANT QUE le bail emphytéotique intervenu avec le GREMM le 1^{er} octobre 2008 est échu depuis le 30 septembre 2023 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le maire et la directrice générale à signer un nouveau bail emphytéotique notarié d'une durée de quinze (15) ans, les honoraires dudit bail étant aux frais de l'emphytéote.

**RESOLUTION
2024-02-34**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 398 AYANT POUR OBJET LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 ET DE FIXER LES TAUX POUR L'ANNÉE 2024 POUR LA TAXE FONCIÈRE ET LA TARIFICATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, D'ASSAINISSEMENT ET D'ORDURES AINSI QUE DES AUTRES TARIFS

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil adopte le règlement no 398 ayant pour objet les prévisions budgétaires 2024 et de fixer les taux pour l'année 2024 pour la taxe foncière et la tarification pour les services d'aqueduc et d'égout, d'assainissement et d'ordures ainsi que des autres tarifs.

Ce règlement est en annexe et est versé aux archives de la Municipalité de Tadoussac.

**RESOLUTION
2024-02-35**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 399 FIXANT LES TARIFS POUR LE SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil adopte le règlement no 399 fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles.

Ce règlement est en annexe et est versé aux archives de la Municipalité de Tadoussac.

**RÉSOLUTION
2024-02-36**

COMPTES À PAYER – JANVIER 2024

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 617 359,52\$ incluant les salaires, les dépenses incompressibles au 31 janvier 2024 et autorise le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par Monsieur Guy Therrien.

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS DE JANVIER 2024

**RÉSOLUTION
2024-02-37**

**OFFRE DE SERVICES ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DE LA PLAGE/
PROJET EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit réaliser des sondages pour les travaux en bordure de la plage dans le cadre de l'étude préliminaire du dossier de la mise aux normes des eaux usées ;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une soumission de Transcie (1990) Inc. au montant de 7 157,19\$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Yannick Castel Girard de la Fédération québécoises des municipalités d'octroyer le contrat à Transcie (1990) Inc.;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil accorde un contrat à la firme Transcie (1990) Inc. pour l'exécution de dix (10) sondages en période hivernale en bordure de la plage au montant de 7 157,19\$ taxes incluses et ce, dans le cadre des travaux décrétés au Programme PRIMEAU pour le projet de mise aux normes des eaux usées.

**RÉSOLUTION
2024-02-38**

**OFFRE D'ENGLOBE POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DU TALUS
DE L'ÉCOLE ST-JOSEPH**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit réaliser des sondages du talus de l'École St-Joseph dans le cadre des travaux en bordure de la plage ainsi qu'une étude géotechnique ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Yannick Castel Girard de la Fédération des Municipalités d'octroyer les travaux et l'étude géotechnique à Englobe ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANYE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte l'offre de service de la firme Englobe pour la réalisation d'une étude géotechnique du talus de l'École St-Joseph au montant de 35 949,99\$ plus les taxes applicables et ce, dans le cadre des travaux décrétés au Programme PRIMEAU pour le projet de mise aux normes des eaux usées, attendu que la plage devra être remise à son état initial d'avant les travaux.

**RÉSOLUTION
2024-02-39**

ÉGOUT RÉSIDENTIEL AU 308 RUE DES FORGERONS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit réaliser des travaux dans une conduite d'égout dans l'emprise municipale en façade du 308, rue des Forges obstruée par des racines d'arbres ;

CONSIDÉRANT QU'aucune politique ne couvre cette situation quant aux frais à répartir et que la municipalité ne peut intervenir sur une propriété privée ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil informe le propriétaire du 308, rue des Forgerons de sa responsabilité des problématiques occasionnant le blocage des conduites et que les frais sont à sa charge jusqu'à l'emprise de la municipalité et/ ou de la connexion à la conduite municipale.

**RÉSOLUTION
2024-02-40**

ACHAT DE SEL À GLACE EN VRAC

**IL EST PROPOSÉ PAR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'achat de sel à glace en vrac soit 36 tonnes pour un total budgétaire d'environ 5 500\$ taxes incluses, au prix établi par le Regroupement d'achat de la Fédération québécoises des Municipalités.

QUE le Conseil informe le propriétaire du 308, rue des Forgerons de sa responsabilité des problématiques occasionnant le blocage des conduites et que les frais sont à sa charge jusqu'à l'emprise de la municipalité et/ ou de la connexion à la conduite municipale.

**RÉSOLUTION
2024-02-41**

**RÉSULTAT SOUMISSION / APPEL D'OFFRES 2023-DTAD-02
AMÉNAGEMENT DES VOIES PIÉTONNES DE LA RUE DU BORD DE
L'EAU ET LE QUAI DE TADOUSSAC**

CONSIDÉRANT QUE à la suite de l'appel d'offre pour l'aménagement des voies piétonnes de la rue du Bord de l'eau et le Quai de Tadoussac, la municipalité a obtenu le dépôt de deux soumissions, pour laquelle l'ouverture s'est tenue le 26 janvier 2024, tel que prévue dans l'appel d'offres-2023-DTAD-02 ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un appel d'offres de services professionnels à deux enveloppes et que ces soumissions devaient faire l'objet d'une analyse par un comité de sélection quant au respect des procédures de gestion des appels d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions étaient conformes et le contrat est accordé au fournisseur ayant obtenu le pointage final le plus élevé soit Option Aménagement Inc. au montant de 282 962,20\$ (plus taxes applicables) ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

D'adjuger à la firme *OPTION AMÉNAGEMENT Inc.* le contrat pour les services professionnels de PRÉPARATION DES PLANS, RÉDACTION DES DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR L'ARCHITECTURE PAYSAGÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DES VOIES PIÉTONNES DE LA RUE DU BORD DE L'EAU ET LE QUAI DE TADOUSSAC pour une somme de 282 962,20\$ (plus taxes applicables),

conformément à la demande publique de soumission 2023-DTAD-02 et à sa soumission du 26 janvier 2024.

D'autoriser la firme *OPTION AMÉNAGEMENT Inc.* de faire toutes les demandes d'autorisation de permis nécessaires et à effectuer au nom de la municipalité, les démarches auprès des différents ministères, des compagnies d'utilité publiques et des autres autorités compétentes, dans le but d'obtenir les autorisations requises dans le cadre du présent contrat, incluant à la fin des travaux, un avis de conformité avec l'autorisation accordée, et ce, avec le consentement au préalable du service de la voirie et de l'entretien des immeubles et des parcs.

**RÉSOLUTION
2024-02-42**

COLLECTION DES AUTOCOLLANTS ROADTRIP CÔTE-NORD-ÉDITION 2024

CONSIDÉRANT QUE la popularité de ce concours et de l'achalandage à la Maison du Tourisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Tadoussac désire participer au projet de la Collection d'autocollants des Municipalités de la Côte-Nord-Édition 2024 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac s'engage à participer financièrement au projet de Collection d'autocollants Roadtrip Côte-Nord pour la création et l'impression de 2 000 autocollants à l'image de la municipalité au montant de 1 020\$ et accepte que la distribution soit gratuite, sous la coordination de Tourisme Côte-Nord.

QUE Madame Marie-France Bélanger, directrice du développement soit désignée comme responsable du projet.

**RÉSOLUTION
2024-02-43**

DEMANDE D'ACTIVITÉ DE BAINNADE POLAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service incendie de Tadoussac souhaite organiser l'activité de baignade polaire sur la plage de Tadoussac durant la semaine de relâche afin d'attirer un maximum de participants et de visibilité ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil refuse la tenue de cette activité en tenant compte que cette activité n'est pas couverte par l'assurance de la Municipalité.

**RÉSOLUTION
2024-02-44**

INVITATION À LA 2^{ÈME} CONSULTATION PUBLIQUE/POLITIQUE CULTURELLE DE LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Tadoussac a reçu une invitation de la MRC de la Haute-Côte-Nord à assister à la 2^{ème} consultation publique sur sa politique culturelle qui se tiendra aux Escoumins, à la salle multifonctionnelle le 15 février 2024 de 9 h à midi ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil mandate Madame Jane Chambers Evans, conseillère, et à assister à cette 2^{ième} consultation publique sur la Politique culturelle de la MRC de la Haute-Côte-Nord accompagné de la directrice du développement et des dossiers stratégiques ;

QUE les frais de déplacement soient défrayés par la Municipalité.

**RÉSOLUTION
2024-2-45**

**EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE-RESSOURCES
HUMAINES**

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines a procédé à l'analyse des candidatures reçues et a réalisé des entrevues, tests selon le processus usuel de la municipalité et émet une recommandation favorable au conseil pour une candidate ;

**EN CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de Madame Alyson Durocher Savard au poste d'adjointe administrative -ressources humaines en date du 26 février 2024 le tout conformément à la convention collective en vigueur.

CORRESPONDANCES

- 13.1. Lettre de remerciement de l'École Saint-Joseph de Tadoussac
- 13.2 Lettre de l'Association pulmonaire du Québec
- 13.3 Demande des Amis du Rayon d'or
- 13.4 Lettre de l'Association des plus beaux villages du Québec

AFFAIRES NOUVELLES

**RÉSOLUTION
2024-02-46**

VENTE DE LA TABLE DE BILLARD

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a publié le 6 février 2024, un avis public afin de se départir de la table de billard entreposé au sous-sol des loisirs par soumissions au plus offrant ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu trois soumissions pour cet équipement ;

**EN CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte l'offre de monsieur Sébastien Savard au montant de 50\$ pour la table de billard, tel que vu.

**RÉSOLUTION
2024-02-47**

RENOUVELLEMENT DU BAIL MER ET MONDE 2024

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil renouvelle le bail avec l'entreprise Mer et Monde Écotours pour l'année 2024 en indexant de 7% le montant au bail de 2023, passant la location à 4 000\$ plus taxes applicables.

**RÉSOLUTION
2024-02-48**

DEMANDE D'APPUI/PROJET MADA LES AÎNÉS EN ACTION

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil appuie la demande de l'organisme Municipalité Amie des Aînés (MADA) intitulée « *Les Aînés en action/ Projet de bancs de parcs* » dans le cadre du programme *Vitalisation* de MRC de la Haute-Côte-Nord au montant de 8 749,32\$ taxes incluses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 22 monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 25.

**RÉSOLUTION
2024-02-49**

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 20 h 09.

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Therrien, maire

Nombre de citoyens présents : 11

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière

Richard Therrien, maire